



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 1er Juillet 2022

Présents : Valère HIS, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Arnaud NICOLLE, Marie-Thérèse THIERRY, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Amélie DANTAN, Isabelle LEFEVRE, Stéphane DÉCUYPÈRE

Absents excusés :

Aline SCHRAEN, Dimitri BESNE (pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Cédric GODALLIER, Samuel CRAMILLY, Carole MORETTI (pouvoir donné à Valère HIS)

Secrétaire de séance : Amélie DANTAN

Étaient également présentes : Aude-Line WARMÉ, secrétaire générale et Sarah DARAS, adjointe administrative.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du précédent compte rendu
2. Vidéoprotection : validation du Marché et ordre de service de la phase n°1
3. Débat d'orientation RLPI
4. Avancements : suppressions et créations de postes
5. Signature d'une convention pour un service de médiation avec le CDG
6. Capteurs de CO2 : demande de subvention
7. Modules piscine école primaire: proposition de séances pour les élèves de CM1 et CM2
8. Ajout d'un point à l'ordre du jour
9. Dossier travaux combles : autorisation pour consulter un autre bureau d'études
10. Informations diverses

1. APPROBATION DU PRÉCÉDENT COMPTE RENDU

Les membres du conseil municipal adoptent le compte rendu de la séance du 10 Juin 2022 à l'unanimité.

2. VIDEOPROTECTION : VALIDATION DU MARCHÉ ET ORDRE DE SERVICE DE LA PHASE N°1

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de l'installation de la vidéo protection sur la Commune. Le cabinet Ambre, missionnée pour accompagner la Commune dans ce projet a pu étudier les offres reçues suite à la publication du marché. L'analyse suivante a été présentée lors de la réunion de la commission d'appel d'offres le 28 juin 2022.

Pour le lot 1 : Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection urbaine

Candidat	MONTANT HT	MONTANT TTC	Maintenance annuelle HT	Maintenance annuelle TTC	Total HT	Total TTC	Note / 20
FOURMENT enseigne CITEOS	103 065,20 €	123 678,24 €	3 289,00 €	3 946,80 €	106 354,20 €	127 625,04 €	20,00
GROUPE SNEF	137 904,71 €	165 485,65 €	3 167,55 €	3 801,06 €	141 072,26 €	169 286,71 €	15,08
NGE CONNECT	106 732,25 €	128 078,70 €	5 500,00 €	6 600,00 €	112 232,25 €	134 678,70 €	18,95
SPIE CITY NETWORKS	120 248,80 €	144 298,56 €	2 000,00 €	2 400,00 €	122 248,80 €	146 698,56 €	17,40

Pour le lot 2 : Interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié

Candidat	MONTANT HT	MONTANT TTC	Maintenance annuelle HT	Maintenance annuelle TTC	Total HT	Total TTC	Note / 20
AXIANS FIBRE NORMANDIE (NOVINTEL)	51 120,86 €	61 345,03 €	3 011,88 €	3 614,26 €	54 132,74 €	64 959,29 €	20,00
SNEF TELECOM	54 570,90 €	65 485,08 €	2 655,21 €	3 186,25 €	57 226,11 €	68 671,33 €	18,92
NGE CONNECT	53 117,93 €	63 741,52 €	2 377,80 €	2 853,36 €	55 495,73 €	66 594,88 €	19,51

Monsieur le Maire détaille les notes et annonce que la commission d'appel d'offre préconise de retenir pour le lot 1 l'entreprise FOURMENT, pour montant TTC de 127 625,04€ et pour le lot 2 l'entreprise AXIANS FIBRE NORMANDIE pour un montant TTC de 64 959,29 €,

ces entreprises étant à la fois les mieux-disantes et celles ayant reçu les meilleures notes techniques. Il précise que selon le calendrier prévisionnel, les travaux pourront débuter courant septembre et se terminer courant décembre 2022. Le système serait ainsi opérationnel dès la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident les propositions de la commission d'appel d'offre à l'unanimité.

3. DÉBAT D'ORIENTATION RLPI

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sarah DARAS.

Madame DARAS explique ce qu'est le règlement local de publicité intercommunale et en expose les enjeux. Etabli par la Métropole Rouen Normandie, il vise à unifier les règles en matière de publicités sur le domaine public (taille des publicités, pré enseignes et enseignes, leur nombre...) et lutter contre la pollution visuelle.

Ayant participé à des ateliers sur le sujet avec des communes voisines, Madame DARAS explique que la Commune de Saint-Paër faisant partie du Parc Naturel de Brotonne, les publicités sont interdites sur le territoire communal.

Monsieur le Maire précise que des livrets sont à disposition en Mairie et que le public peut se rapprocher des services de la Métropole en cas de remarque ou suggestion.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal en prennent acte et attestent de la tenue du débat.

4. AVANCEMENTS : SUPPRESSION ET CRÉATIONS DE POSTES

Monsieur le Maire explique que dans l'évolution de la carrière des agents territoriaux, des avancements d'échelons et de grades sont proposés régulièrement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

En 2022, 6 agents sont concernés par un avancement de grade. Monsieur le Maire rappelle que les postes sont ouverts en fonction du grade des agents concernés. Les grades étant amenés à changer au 1^{er} aout 2022, il est nécessaire de clôturer les postes des agents concernés pour les rouvrir avec le bon grade.

Monsieur le Maire présente le tableau suivant :

Cadre d'emploi	Avant avancement (poste à supprimer)	Après avancement (poste à ouvrir)
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe
	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ère} classe

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les suppressions et créations de postes et donnent quitus à Monsieur le Maire pour en informer le Centre de Gestion.

5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UN SERVICE DE MÉDIATION AVEC LE CDG

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale pour faire bénéficier la Commune de l'assistance d'un médiateur en cas de situation conflictuelle avec un agent, le centre de gestion étant un organisme compétent objectif en matière de gestion de conflit.

Monsieur le Maire précise que les communes affiliées peuvent demander l'intervention d'un professionnel en gestion des conflits pour essayer de régler à l'amiable les litiges potentiels avec un agent. La signature de la convention permet également de bénéficier d'un tarif avantageux en cas de saisine soit 188€ au lieu de 226€.

Monsieur Stéphane DECUYPERE demande si cela peut s'apparenter à un syndicat. Monsieur le Maire répond que non, c'est de la médiation, donc uniquement juridique.

Madame Nadine DEVAUX DIT LALANDE ajoute que la fonction publique territoriale étant très compliquée, cela peut permettre un éclairage juridique et objectif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs.

6. CAPTEURS DE CO2 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle le principe du dispositif et précise qu'au vu des retards de livraisons et des difficultés d'approvisionnement des fournisseurs, le Ministère de l'Education Nationale a décidé de reporter la date de demande de subvention jusqu'à septembre, pour des achats effectués au plus tard le 7 juillet 2022. Monsieur le Maire précise que les capteurs commandés par la Commune sont arrivés courant juin et qu'ils seront installés dans les classes et salles communales durant l'été par les services techniques.

Le calcul de la subvention est de 8€ par enfant inscrit dans les écoles. Soit une subvention maximale de 936€, pour les 117 élèves inscrits à la rentrée 2021, sachant que la facture des 15 capteurs se monte à 1 062€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la demande de subvention et donnent quitus à Monsieur le Maire pour la solliciter auprès du Ministère de l'Éducation Nationale.

7. MODULE PISCINE ÉCOLE PRIMAIRE : PROPOSITION DE SÉANCES POUR LES ÉLÈVES DE CM1 ET CM2

Monsieur le Maire explique avoir été contacté par Madame La Directrice de l'école primaire après une réunion d'information par rapport à l'organisation des séances de natation au complexe aquatique.

Une note de service ministérielle datant du 28 février 2022 sur la contribution de l'école à l'aisance aquatique et l'arrêté qui en découle « savoir nager en sécurité » a motivé la proposition de la conseillère pédagogique de Barentin et la représentante du complexe aquatique de Barentin faite à Madame la Directrice de l'école primaire de mettre à disposition deux créneaux sur la période janvier/avril:

- Un le jeudi matin pour les CP/CE1/CE2
- Un le vendredi après-midi pour les CM1/CM2

Les séances de piscine ayant un coût, en plus du transport nécessaire, l'avis du conseil municipal est requis avant de valider le projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la demande et autorisent Madame la Directrice de l'école primaire à accepter la proposition.

8. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire annonce qu'un point à l'ordre du jour doit être ajouté afin de permettre d'avancer sur un dossier important.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cet ajout.

9. DOSSIER TRAVAUX COMBLES : AUTORISATION POUR CONSULTER UN AUTRE BUREAU D'ÉTUDE

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées sur le chantier des combles de la Mairie. En effet, l'entreprise PIMONT, en charge de la couverture a décelé de possibles difficultés concernant la charpente, ce qui a eu pour effet de stopper le chantier en attendant les conclusions du contrôleur technique, QUALICONSULT.

Le chantier est donc à l'arrêt et il est nécessaire de consulter un bureau d'étude spécialisé dans la charpente afin d'engager des travaux de consolidation de l'existant au besoin.

Le cabinet d'architecte NCL a pu contacter le bureau IDA qui a présenté un devis de 3 480€ TTC pour réaliser l'étude et relancer le chantier au plus vite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition et donnent quitus à Monsieur le Maire pour mandater le bureau IDA.

10. INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Suite au rendez-vous avec le pôle proximité de la Métropole Rouen Normandie, une étude va être menée pour l'installation de dispositif de régulation de la circulation et notamment pour la vitesse. Des feux pédagogiques pourraient être installés dans un premier temps à l'entrée du village, sur la route de Duclair et celle de Sainte-Marguerite sur Duclair.

Par ailleurs, sont programmés des travaux de voirie sur la Rue de l'Ancienne Auberge et au niveau de la partie haute de la côte des Vieux. Des travaux d'eau étant prévus sur la partie basse, la réfection de la chaussée est prévue plus tard.

- ❖ Concernant le projet de lotissement : suite à la réunion du 10 juin avec le lotisseur Geppec, confirmation d'un dépôt de permis de lotir courant juillet a été donnée.

L'opportunité pour la Commune d'acquérir le hangar agricole existant pour le transformer en bâtiment communal s'étant présentée, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur De Heyn, commercial, si une proposition tarifaire pouvait être faite. Un accord a été trouvé pour un montant de 140 000€ HT.

Le projet de parking pour les salles communales est budgété pour 2023 au niveau de la Métropole Rouen Normandie, qui possède la compétence voirie.

- ❖ Les nouvelles porte et fenêtres de la salle des fêtes ont été posées fin juin.

- ❖ Madame Bénédicte GODARD, adjointe en charge des relations avec les associations et du CCAS distribue la liste des manifestations programmées pour le deuxième semestre 2022 et invite tous les membres du conseil municipal à participer à chacune d'entre elles.

La séance est levée à 19h15.

Le Maire,
Valère HIS.

Le secrétaire de séance,
Amélie DANTAN,

Carole MORETTI,

Marie-Thérèse THIERRY,

Wilfried DURIEU,

Bénédicte GODARD,

Samuel CRAMILLY,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Dimitri BESNE,

Arnaud NICOLLE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,

Cédric GODALLIER,